

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Lundi 10 décembre 2018

L'an deux mil dix décembre à 18 heures 30.

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance madame Elodie BAPTISTE est désignée à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

Présidente : Madame Caroline CAYEUX

Madame Caroline CAYEUX, monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Jean-Marie JULLIEN, monsieur Gérard HEDIN (départ au dossier n°28), monsieur Franck PIA, monsieur Robert CHRISTIAENS, monsieur Jean-François DUFOUR, monsieur Jacques DORIDAM, monsieur Bruno MARCHETTI, monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Béatrice LEJEUNE, monsieur Gilles BOITEL, madame Fatima ABLA, monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, André COËT, madame Martine DELAPLACE, Monsieur Gilles DEGROOTTE, monsieur Jean-Paul CORDIER, Monsieur Frédéric GAMBLIN, madame Christine LEFEVRE (suppléante monsieur Christian SADOWSKI), monsieur Laurent LEFEVRE, monsieur Jean-Louis VANDEBURIE (arrivé au dossier n° 15), monsieur Jean-Marie DURIEZ, monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, madame Elisabeth LESURE, monsieur Edmond BAILLY, monsieur Alain DRUJON, monsieur Hubert PROOT, monsieur Claude POLLE, monsieur André DUTHOIT, monsieur Noël VERSCHAEVE, monsieur Jacques BILLORE, madame Nicole WISSOTZKY, monsieur Erik MULLOT, monsieur Jean-Louis CHATELET, monsieur Laurent SAULNIER, monsieur Pierre MICHELINO, madame Catherine THIEBLIN, monsieur Jean-Pierre SENECHAL, monsieur Philippe DESIREST, madame Marie Claude DEVILLERS, madame Claudine GEOFFROY, monsieur Denis NOGRETTE, madame Corinne CORILLION (arrivée au dossier n°14), monsieur Hubert VANYSACKER, monsieur Régis LANGLET, monsieur Christophe de l'HAMAIDE, madame Anne GEFFROY, madame Anne FUMERY, monsieur Jean-Jacques DUBOIS, madame Jacqueline FONTAINE, monsieur Jean-Charles PAILLART, madame Ada DJENADI, madame Guylaine CAPGRAS, monsieur Manuel BALACHE, madame Nathalie BERTOIS, Madame Béatrice PERNIER monsieur Sylvain FRENOY, monsieur Bruno GRUEL, monsieur Patrick SIGNOIRT, monsieur Laurent DELAERE, monsieur Mamadou LY (arrivé au dossier n°8), monsieur Philippe VIBERT, monsieur Christophe GASPART, monsieur David NEKKAR, madame Charlotte COLIGNON, monsieur Christophe TABARY (arrivé au dossier n°3), monsieur Aymeric BOURLEAU, monsieur Mohrad LAGHRARI, madame Aissé TRAORE, madame Chanez HERBANNE, madame Elodie BAPTISTE

Monsieur Laurent DELMAS, monsieur Jean-Paul TERNISIEN, monsieur Serge COURTOIS, madame Florence ITALIANI, monsieur Didier LEBESGUE, monsieur Yves SAJOT, monsieur Alain ROUSSELLE, monsieur Philippe VAN WALLEGHEM, monsieur Jean-Luc SAUVE, madame Aysel SENOL, monsieur David ILLIGOT, madame Salima NAKIB, monsieur Medhi RAHOUI, madame Nathalie KABILE

Monsieur Charles LOCQUET représenté par monsieur Jacques DORIDAM ;
Monsieur Jean-Luc BRACQUART représenté par monsieur Jean-Louis VANDEBURIE à partir du dossier n°15
Monsieur Jean-Jacques DEGOUY représenté par monsieur Jean-François DUFOUR
Madame Nelly DEBRYE représenté par monsieur Hubert PROOT
Monsieur Dominique CORDIER représenté par monsieur André DUTHOIT
Madame Françoise BRAMARD représentée par monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE
Monsieur Michel ROUTIER représentée par madame Claudine GEOFFROY
Monsieur Joël LIONNET représenté par monsieur Erik MULLOT
Monsieur Thibaud VIGUIER représentée par madame Anne GEFFROY
Madame Cécile PARAGE représentée par monsieur Jean-Luc BOURGEOIS
Monsieur Jérôme LIEVAIN représenté par monsieur Franck PIA
Monsieur Mamadou LY représenté par monsieur Olivier TABOUREUX (jusqu'au dossier n°7)
Monsieur Grégory PALANDRE représenté par monsieur Manuel BALACHE
Monsieur Grégory NARZIS représentée par madame Anne GEOFFROY
Monsieur Benoit MIRON représenté par monsieur Jean-Marie JULLIEN
Monsieur Antoine SALITOT représenté par monsieur Mohrad LAGHRARI
Monsieur Gérard HEDIN représenté par monsieur Dominique DEVILLERS à partir du dossier n°29

Date de la convocation : le 30 novembre 2018 - Date d'affichage : le 7 décembre 2018

Nombre de présents :

68 pour les dossiers n°1 et n°2
69 du dossier 3 au dossier n°7
70 du dossier 8 au dossier n°13
71 au dossier n°14
72 du dossier n°15 au dossier n°28
71 à partir du dossier n°29

Nombre de votants:

83 pour les dossiers n°1 et n°2
84 du dossier n°3 au dossier n°13
85 au dossier n°14
87 à partir du dossier 15

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le lundi 10 décembre 2018 à 18 H 30 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1. Administration générale - finances - fiscalité directe locale - vote des taux d'imposition 2019

Les membres du conseil communautaire acceptent à **la majorité** de reconduire pour 2019 les taux moyens pondérés issus des EPCI préexistants de cotisation foncière des entreprises (CFE) de **25,40 %**, de taxe d'habitation (TH) de **9,99 %** et de taxe foncière des propriétés bâties (FB) de **0,906 %**.

Les membres du conseil communautaire prennent acte à **la majorité** des taux 2019 de CFE, TH et de FB qui découlent des choix qui précèdent en matière de lissage et applicables sur les communes.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **la majorité** de fixer le taux 2019 de taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB) à **2,18 %**.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **la majorité** de fixer le taux 2019 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à **2,50 %** de la **zone n° 1** composée des communes de Allonne, Auneuil, Auteuil, Aux Marais, Beauvais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquénies, Frocourt, Goincourt, Guignecourt, Herchies, Juvignies, Le Mont-Saint-Adrien, Maisoncelle-Saint-Pierre, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rochy-Condé, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse et Warluis.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **la majorité** de fixer le taux 2019 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à **1,90 %** de la **zone n° 2** composée des communes de Bailleul-Sur-Thérain, Bresles, Fouquerolles, Haudivillers, Hermes, Lafraye, La Neuville En Hez, La Rue Saint Pierre, Laversines, Le Fay Saint Quentin, Litz, Rémérangles et Velennes.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **la majorité** de fixer le taux 2019 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à **10,02 %** de la **zone n° 3** composée des communes de Maulers, Francastel, Luchy, Rotangy, Muidorge, La Chaussée du Bois d'Ecu, Le Saulchoy, Crèvecoeur-Le-Grand et Auchy-La-Montagne.

Les membres du conseil communautaire prennent acte à **la majorité** que le taux de CFE appliqué sur le territoire de l'ex-commune de Troussures suite à la création de la commune nouvelle d'Auneuil fait l'objet d'une intégration fiscale progressive de 4 ans depuis 2018.

Les membres du conseil communautaire prennent acte à **la majorité** que le taux de TH appliqué sur le territoire de l'ex-commune de Troussures suite à la création de la commune nouvelle d'Auneuil est celui de la CAB.

Les membres du conseil communautaire prennent acte à **la majorité** que les taux de TFB et de TFNB appliqués sur le territoire de l'ex-commune de Troussures suite à la création de la commune nouvelle d'Auneuil font l'objet d'une intégration fiscale progressive de 3 ans jusqu'en 2020.

2. Administration générale - finances - budget de l'exercice 2019 principal et annexes - approbation

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif 2019 du budget principal et des budgets annexes de l'agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit

Budget Principal	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	75 232 337,00 €	75 232 337,00 €
INVESTISSEMENT	24 216 795,00 €	24 216 795,00 €
TOTAL	99 449 132,00 €	99 449 132,00 €

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	7 229 925,00 €	7 229 925,00 €
INVESTISSEMENT	8 947 969,00 €	8 947 969,00 €
TOTAL	16 177 894,00 €	16 177 894,00 €

SPANC	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	75 530,00 €	75 530,00 €
INVESTISSEMENT	57 000,00 €	57 000,00 €
TOTAL	132 530,00 €	132 530,00 €

TRANSPORTS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	8 815 065,00 €	8 815 065,00 €
INVESTISSEMENT	2 691 902,00 €	2 691 902,00 €
TOTAL	11 506 967,00 €	11 506 967,00 €

GNV	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	468 359,00 €	468 359,00 €
INVESTISSEMENT	35 718,00 €	35 718,00 €
TOTAL	504 077,00 €	504 077,00 €

ZONE DU HAUT VILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	612 000,00 €	612 000,00 €
INVESTISSEMENT	306 000,00 €	306 000,00 €
TOTAL	918 000,00 €	918 000,00 €

ZONE DE PINCONLIEU	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	99 187,00 €	99 187,00 €
INVESTISSEMENT	69 329,00 €	69 329,00 €
TOTAL	168 516,00 €	168 516,00 €

ZONE DE BEAUVAIS TILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	4 393 346,00 €	4 393 346,00 €
INVESTISSEMENT	4 545 346,00 €	4 545 346,00 €
TOTAL	8 938 692,00 €	8 938 692,00 €

ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	27 400,00 €	27 400,00 €
INVESTISSEMENT	27 400,00 €	27 400,00 €
TOTAL	54 800,00 €	54 800,00 €

ZAC SAINT MATHURIN	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 957 000,00 €	1 957 000,00 €
INVESTISSEMENT	1 507 000,00 €	1 507 000,00 €
TOTAL	3 464 000,00 €	3 464 000,00 €

ZA TRANSFEREES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 132 740,00 €	1 132 740,00 €
INVESTISSEMENT	1 124 640,00 €	1 124 640,00 €
TOTAL	2 257 380,00 €	2 257 380,00 €

PEPINIERE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	243 539,00 €	243 539,00 €
INVESTISSEMENT	299 750,00 €	299 750,00 €
TOTAL	543 289,00 €	543 289,00 €

Les membres du conseil communautaire décident à **l'unanimité des suffrages exprimés** la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

Les membres du conseil communautaire décident à **l'unanimité des suffrages exprimés** de verser au budget annexe hôtel et pépinière d'entreprises une subvention de fonctionnement de 27 039 euros et d'investissement de 272 750 euros.

Les membres du conseil communautaire actent à **l'unanimité des suffrages exprimés** l'inscription budgétaire en faveur du concessionnaire de la Z.A.C Beauvais-vallée du Thérain, soit la société publique locale Société d'Aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 26 juin 2015, d'une subvention d'investissement de 450 000 euros.

Les membres du conseil communautaire actent à **l'unanimité des suffrages exprimés** l'inscription budgétaire en faveur du concessionnaire de la Z.A.C Boulenger, soit la société publique locale société d'aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 29 juin 2017, d'une subvention d'investissement de 417 710 euros.

3. Administration générale - finances - budget annexe transports - subvention d'équilibre 2019

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de fixer le montant de la subvention allouée du budget annexe des transports à 950 220 euros en fonctionnement conformément aux projets de budgets primitifs 2019 (budget principal et annexe des transports).

4. Administration générale - finances - budget de l'exercice 2019 - autorisations de programmes et crédits de paiement - actualisation

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité des suffrages exprimés** la mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement pour l'année 2019.

5. Administration générale - finances - besoin de financement par emprunts - délégation du conseil communautaire à la présidente

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de donner délégation à la présidente ou en son absence ou en cas d'empêchement, au 1^{er} vice-président, ou le cas échéant au vice-président délégué par arrêté sur la période d'absence concernée, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. par renvoi de l'article L5211.2.

6. Administration générale - finances - budget de l'exercice 2018 décision modificative n° 2 - approbation

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés la décision modificative n°2 du budget principal 2018 et des budgets annexes de l'agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

BUDGET PRINCIPAL		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	23 271,00 €	23 271,00 €
Total :	23 271,00 €	23 271,00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	- €	- €
Total :	- €	- €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	- €	- €
Total :	- €	- €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	37 167,72 €	37 167,72 €
Total :	37 167,72 €	37 167,72 €

BUDGET ANNEXE SPANC		
FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	- €	- €
Total :	- €	- €

BUDGET ANNEXE PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISE

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	7 221,00 €	7 221,00 €
Total :	7 221,00 €	7 221,00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	- €	- €
Total :	- €	- €

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés la reprise partielle de la provision constituée depuis le 31/01/2012 pour un montant de 7 221 euros. Les montants provisionnés ayant été admis en non-valeur.

7. Administration générale - personnel communautaire - action sociale pour l'année 2019

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** à titre exceptionnel et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2020, de laisser le choix aux agents employés historiquement par la CCRB entre l'adhésion au COS ou le maintien du dispositif dont ils bénéficient actuellement, à savoir l'adhésion au CNAS et le financement de chèques-cadeaux de fin d'année.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de mettre en place une convention d'une année avec le COS, pour l'année 2019, selon les mêmes termes qu'en 2018, à savoir une participation de la communauté d'agglomération du Beauvaisis de 0,9% de la masse salariale de l'année précédente, et ce, pour l'ensemble des agents, y compris ceux de l'ex-CCRB en ayant fait la demande expresse et ne sollicitant pas, de fait, l'adhésion au CNAS.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de reconduire, en 2018 et 2019, le dispositif d'adhésion au CNAS pour les agents de l'ex-CCRB en ayant fait la demande expresse et ne sollicitant pas, de fait, l'adhésion au COS.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de reconduire, en 2018 et 2019, pour les agents de l'ex-CCRB en ayant fait la demande expresse et ne sollicitant pas l'adhésion au COS, le financement de chèques cadeaux de fin d'année à hauteur de 70 € par agent, plus 70 € par enfant pour les enfants âgés de 10 à 15 ans, plus 50 € par enfant pour les enfants de moins de 10 ans.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente à signer la convention avec le COS pour l'année 2019.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'inscrire les crédits correspondants sur le budget 2018 et le BP 2019.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente à engager les dépenses liées aux adhésions au CNAS et à l'achat de chèques-cadeaux pour les agents concernés, et ce pour les années 2018 et 2019.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente à signer tous les actes afférents à ce dossier.

8. Administration générale - personnel communautaire - tableau des emplois communautaires - ajustements

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** l'ajustement du tableau des emplois de la communauté d'agglomération du Beauvaisis comme suit :

- suppression des 72 postes vacants au 31 décembre 2018 (suite aux avancements/modifications de grade et promotions internes) ;
- création des 10 postes (en transformation de postes) ;
- mise à disposition de deux agents de la filière technique à l'association théâtre du Beauvaisis, à temps complet, pour l'année 2019.

9. Administration générale - personnel communautaire - dispositif de service civique - demande d'agrément par l'État

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de déposer une demande d'agrément service civique et à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

10. Aménagement du territoire - fonds de développement communautaire (FDC) - programmation 2018 - complément

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de 84 328,62 € au titre du fonds de développement communautaire (FDC) à quatre communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer toutes pièces et autorisations relatives à ces dossiers.

11. Aménagement du territoire - réseaux locaux et services locaux de communication électronique - déploiement sur le secteur nord du territoire - convention avec le syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTH)

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention de participation financière à la réalisation du réseau Oise très haut débit.

12. Aménagement du territoire - réseaux locaux et services locaux de communication électronique - déploiement sur le secteur zone conventionnée (31 communes) - convention de programmation avec la société SFR

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer la nouvelle convention de programmation et de suivi des déploiements FttH (fibre optique jusqu'au domicile).

13. Plan « action cœur de ville » de Beauvais - convention action logement - volet immobilier

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de valider la convention action cœur de ville – volet immobilier avec action logement qui définit les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville afin d'y développer une offre locative d'habitat et de commerce rénovée, pour accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet global de transformation porté par la collectivité.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer la convention action logement - volet immobilier et toute pièce relative à ce dossier.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à mettre en œuvre cet accord avec action logement et les partenaires associés.

14. Habitat - logement privé - programme d'intérêt général (PIG) - plan rénovation confort - "bien chez soi" - octroi de subvention

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité le versement de subventions au 25 demandes déposées au titre du programme d'intérêt général (PIG) - « bien chez soi » pour un montant de 62 736 €.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à notifier l'octroi des subventions aux bénéficiaires.

15. Habitat - logement privé - programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) et mise en œuvre d'une opération programme amélioration de l'habitat (OPAH) dans le quartier Argentine

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la mise en place de POPAC (programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement des copropriétés), en partenariat avec l'agence nationale de l'habitat (Anah), sur les quartiers Argentine et Saint Jean à Beauvais.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) dédiée aux copropriétés sur le quartier Argentine à Beauvais.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de confier la mise en place des POPAC et la réalisation de l'étude pré-opérationnelle sus mentionnés à des prestataires recrutés par l'agglomération sur marchés publics.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les cofinancements mobilisables auprès de l'agence nationale de l'habitat (Anah), et des instances régionales ou départementales compétentes sur cette thématique.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer de manière générale toutes les pièces relatives à l'exécution de ce dossier, notamment les conventions de partenariat avec les cofinanceurs.

16. Politique de la ville - prévention de la délinquance - association bien vivre ensemble - octroi d'une subvention

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 2 250 euros à l'association bien vivre ensemble pour l'action « la médiation par les pairs, outil de prévention de la violence ».

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer la convention jointe et toute pièce afférente à ce dossier.

17. Politique de la ville - prévention de la délinquance - association prévention routière - octroi d'une subvention

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 800 euros à l'association prévention routière pour l'action « challenge d'éducation routière ».

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer la convention jointe et toute pièce afférente à ce dossier.

18. Politique de la ville - prévention de la délinquance - association centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) - octroi d'une subvention

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 euros à l'association CIDFF pour l'action « intervention auprès des femmes détenues du centre pénitentiaire de Beauvais » en complément de la subvention demandée auprès du service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Oise.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer les conventions jointes et toute pièce afférente à ce dossier.

19. Environnement - déchets ménagers et assimilés - déchetterie d'Auneuil et le Crèvecoeur-le-Grand - convention d'utilisation avec le syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO)

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la convention d'utilisation des déchetteries d'Auneuil et de Crèvecoeur-le-Grand, sous réserve de l'accord du syndicat mixte départemental de l'Oise par les usagers des communes suivantes : Beaumont-les-Nonains, La Neuville-Garnier, Valdampierre, Villotran, Fresneaux-Montchevreuil, Pouilly, Villers-Saint-Barthélémy, Le Vauroux, La Bosse pour un accès à la déchetterie d'Auneuil et les communes de Catheux, Choqueuse-les-Bénards, Conteville, Fontaine-Bonneleau, Le Gallet, Viefvillers, Le Crocq et Doméliers pour un accès à la déchetterie-recyclerie de Crèvecoeur-le-Grand.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

20. Environnement - déchets ménagers et assimilés - points verts des communes d'Aux-Marais, Milly-sur-Thérain, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse - convention de gardiennage

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les conventions de gardiennage des points verts de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) arrivent à échéance le 31 décembre 2018 pour les communes d'Aux-Marais, Milly-sur-Thérain, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse et de Warluis.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer les conventions de gardiennage des points verts et tous les documents relatifs à ce dossier.

21. Environnement - déchets ménagers et assimilés - association les ateliers de la Bergerette - octroi d'une subvention

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 € au profit de l'association les ateliers de la Bergerette pour l'année 2018 afin d'aider l'association dans les activités réalisées (récupération des objets du caisson réemploi sur la déchetterie d'Auneuil, débarras d'objets chez les particuliers).

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

22. Environnement - eau potable - transfert de la compétence eau potable au 01/01/2020 - étude préalable - demandes de subventions

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité le lancement de l'étude du transfert de la compétence « eau potable » vers les communautés d'agglomération.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président à solliciter une aide financière au taux le plus élevé auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie et du conseil départemental de l'Oise pour la réalisation de cette étude.

23. Environnement - Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) - rivière de la Trye - suivi post-travaux de restauration - demandes de subventions

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la réalisation de mesures de débit et de levés topographique pour connaître le profil du lit du cours d'eau et de la ligne d'eau, pour identifier les secteurs critiques ayant conduit au rehaussement de la ligne d'eau de la Trye et mieux comprendre le fonctionnement actuel de la rivière. Ces études seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la CAB, compétente en matière de gestion des milieux aquatiques.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une aide financière au taux le plus élevé auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie, du conseil régional des Hauts-de-France et du conseil départemental de l'Oise pour la réalisation de ces études.

24. Environnement - service public d'assainissement non collectif (SPANC) - tarifs des prestations pour l'année 2019

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** l'application des nouveaux tarifs du SPANC à compter du 1^{er} janvier 2019 suivant les montants hors taxes mentionnés comme suit :

Nature de la redevance ou des frais de gestion	Montant proposé à compter du 1 ^{er} janvier 2019 (€ HT)
Contrôle de conception et d'implantation des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités	87,23
Contrôle de bonne exécution des travaux des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités	87,23
Contrôle de diagnostic initial (anciennement premier contrôle de bon fonctionnement)	102,62
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif	92,36
Contrôle de diagnostic dans le cadre d'une vente	102,62
Frais de gestion : suivi des études avant travaux dans le cadre d'opérations de réhabilitation financées par l'agence de l'eau Seine Normandie	51,31
Frais de gestion : suivi de l'entretien	5 % du montant de la facture d'entretien

25. Environnement - service d'assainissement collectif - tarifs des branchements au réseau pour l'année 2019

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de fixer, comme suit et avec effet au 1^{er} janvier 2019, les tarifs de branchement :

- branchement au réseau eaux usées réalisé en même temps que le collecteur public : 1 241 € TTC ;
- branchement au réseau eaux usées réalisé isolément : 1 513 € TTC ;
- branchement au réseau d'eaux pluviales, branchement supplémentaire au réseau d'eaux usées ou modifications de branchement pour des raisons de convenances personnelles facturées au coût réel des travaux.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de retenir les modalités suivantes pour la réalisation des branchements situés sous la voie publique :

- lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte des eaux usées d'origine domestique, la collectivité exécute d'office les parties des branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public ;
- pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, la collectivité se charge, à la demande des propriétaires, de l'exécution de la partie des branchements.

26. Environnement - service d'assainissement - tarifs des prestations effectuées en régie 2019

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** les nouveaux tarifs d'intervention du service assainissement pour l'année 20197 comme suit :

hydrocureur	: 116,57 € HT ;
fourgonnette	: 25,42 € HT ;
personnel d'encadrement	: 25,72 € HT ;
agent d'exécution	: 22,24 € HT ;

27. Environnement -service d'assainissement collectif - participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) - barème des participations pour l'année 2019

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** les tarifs de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) 2019 prévue à l'article L.1331-7 du code de la santé publique, et dont le montant doit être limité à 80 % du coût d'une installation d'épuration individuelle.

28. Environnement - délégation de service public d'assainissement - avenants de prolongation des contrats

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** les avenants au contrat de délégation de service public d'assainissement dit CAB 22, à ceux sur les communes de Rochy-Condé et Warluis.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la convention à titre provisoire d'exploitation du service public d'assainissement collectif sur la commune de Hermes.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces relatives à cette convention et à ces avenants.

29. Enseignement supérieur - bourse aux initiatives et projet étudiants - appel à projets 2019

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de valider le règlement de l'appel à projets 2019 « bourse aux initiatives et projets étudiants » BIPE.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la composition du comité de sélection qui est composé de la présidente de la CAB, du premier vice-président, de deux membres du bureau communautaire dont les délégations sont en lien avec l'enseignement supérieur et du développement économique, du directeur de l'économie, de la chargée de mission enseignement supérieur.

30. Enseignement supérieur - bourse aux initiatives et projets étudiants - projets 2018 - attribution d'une subvention

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** d'attribuer d'une subvention de 1 750 euros au profit de monsieur Alexandre Lesne, étudiant à UniLaSalle Beauvais, pour son projet de colloque « notre agriculture au cœur des 17 objectifs de développement durable ».

31. Mise en place et subvention du dispositif d'incubation de projets et entreprises innovantes ITerra

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT), pour la création du « parcs d'innovation » intégrant un dispositif d'incubation pour lequel la communauté d'agglomération avait délibéré le 27 septembre 2017 afin de candidater.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer une subvention annuelle de 60 000 € à l'association ITerra portant l'incubateur.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer les statuts ci-joints ainsi que tout autre document ou convention relatif à ce projet.

32. Économie - promotion économique du territoire - création d'entreprises - dispositif "investissement territorial intégré" - demandes de subventions

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à solliciter l'ensemble de partenaires financiers dont l'autorité de gestion des fonds structurels d'investissements 2014-2020, pour toute demande de financement (incluant les demandes de subvention et de paiement) pour les actions relevant de l'axe 1 de la priorité d'investissement « 3a » entrepreneuriat du programme opérationnel de la région Picardie 2014-2020, à un taux maximal de l'assiette subventionnable.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à signer tous les documents relatifs à ce dossier pour la période du programme.

33. Économie - pôle territorial en innovation, agritech et numérique agricole - dispositif "investissement territorial intégré" - demande de subventions

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à solliciter l'ensemble des partenaires financiers dont l'autorité de gestion des fonds structurels d'investissements 2014-2020, pour toute demande de financement (incluant les demandes de subvention et de paiement) pour les actions du pôle territorial relevant de l'axe 1 de la priorité d'investissement « 3a » entrepreneuriat du Programme opérationnel de la région Picardie 2014-2020, à un taux maximal de l'assiette subventionnable.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à signer tous les documents relatifs à ce dossier sur la période du programme.

34. Économie - parc d'activités économiques du Haut-Villé - cession d'une parcelle au profit de la société Rabot Dutilleul

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de la société Rabot Dutilleul (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) d'une parcelle d'une superficie d'environ 3 507 m² au prix de 32 € HT/ m² soit au prix total d'environ 112 224 € HT.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la société Rabot Dutilleul ou tout autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

35. Économie - parc technologique du Beauvaisis - centre technique des industries mécaniques (CETIM) - pacte de préférence sur la parcelle AE 411

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** la signature d'un pacte de préférence avec le centre technique des industries mécaniques (CETIM) pour que la parcelle cadastrée BE 411 leur soit accordé jusqu'au 31 décembre 2019.

36. Mobilité - réseau Corolis - agence commerciale - location - demande de subvention auprès du syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO)

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès du SMTCO, pour le fonctionnement de la nouvelle agence commerciale au titre de l'année 2019.

37. Mobilité - parc de matériel de transport - réforme de bus et minibus

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la mise en réforme des deux bus standards urbains suivants :

- bus standard diesel de marque IRISBUS, modèle AGORA, immatriculés 9424 - YB - 60 en 1998 et comptabilisant 763 754 km ;
- bus standard diesel de marque IRISBUS, modèle AGORA, immatriculés 9422 - YB - 60 en 1998 et comptabilisant 757 674 km ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de rendre les deux bus standards réformés à la ville de Beauvais, propriétaire.

38. Équipements culturels - école d'art du Beauvaisis - demandes de subventions pour l'année 2019

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les concours financiers liés au fonctionnement, au taux le plus élevé auprès de l'État - DRAC des Hauts-de-France, du conseil départemental de l'Oise, du conseil régional des Hauts-de-France et de tout autre partenaire institutionnel public ou privé au profit de l'école d'art du Beauvaisis pour l'année 2019.

39. Équipements culturels - école d'art du Beauvaisis - adhésion à diverses associations

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de renouveler les adhésions aux associations suivantes :

- association « 50° nord, Réseau transfrontalier d'art contemporain »,
- association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art « APPEA » ;
- association Manifestampe - Fédération nationale de l'estampe.

40. Équipements culturels - école d'art du Beauvaisis - association de gestion du théâtre du Beauvaisis - convention de partenariat

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la signature de la convention entre l'école d'art du Beauvaisis et le théâtre du Beauvaisis pour collaborer dans le cadre de leur programmation artistique commune afin d'ouvrir les activités des deux établissements à de nouveaux publics et d'offrir au public des opportunités de rencontres enrichissantes.

41. Équipements culturels - Conservatoire Eustache-Du-Caurroy - dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS) - convention de partenariat avec l'association culturelle Argentine (ASCA)

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la signature de la convention partenariale annuelle entre le conservatoire Eustache-Du-Caurroy et l'ASCA dans le dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS).

42. Équipements culturels - Conservatoire Eustache-Du-Caurroy - dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS) - convention de partenariat avec l'orchestre Les Siècles

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la signature de la convention partenariale annuelle entre le conservatoire Eustache-Du-Caurroy convention et l'orchestre des Siècles dans le dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS).

43. Équipements culturels - réseau des médiathèques du Beauvaisis - convention avec l'institut médico-éducatif les Papillons blancs et la fondation Diaconesses de Reuilly

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la signature de la convention entre Le réseau des médiathèques du Beauvaisis, l'institut médico-éducatif les Papillons blancs et la fondation Diaconesses de Reuilly afin de fixer les modalités d'intervention et en formalisant les échanges.

44. Équipements culturels - maladrerie Saint-Lazare - fondation du patrimoine - lancement d'une souscription publique

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** le lancement d'une souscription publique auprès de la fondation du patrimoine pour les travaux de toiture du logis des moines de la Maladrerie Saint-Lazare.

45. Équipements culturels - Application des conventions collectives du spectacle pour l'emploi d'artistes et techniciens déclarés au GUSO

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le choix de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles du secteur public du spectacle vivant pour l'emploi d'artistes et techniciens déclarés au GUSO par l'agglomération du Beauvaisis pour les services concernés notamment le conservatoire à rayonnement départemental Eustache-Du-Caurroy, le réseau des médiathèques du Beauvaisis et la maladrerie Saint-Lazare.

La séance est levée 20 h 28
Fait à Beauvais le 10 décembre 2018
Pour extrait conforme,

La présidente,


Caroline CAVEUX

